



Quelles sont les exigences qu'une EPD d'un programme reconnu par ECO Platform doit remplir pour être déposée sur INIES et comment la déposer?

Afin qu'une EPD d'un programme reconnu par ECO Platform soit déposée sur INIES, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. [Être en français](#)
2. [Périmètre « berceau à la tombe »](#)
3. [Règles spécifiques pour la déclaration des produits de construction](#)
4. [Être en unité fonctionnelle](#)
5. [Cadre de validité \(déclaration collective\)](#)
6. [Indicateurs pour l'évaluation de l'impact](#)
7. [Documentation pour le calcul de la Durée de Vie de Référence \(DVR\)](#)
8. [C1-C4 Module d'information pour la phase fin de vie](#)
9. [Critères d'exclusion d'entrées et de sorties](#)
10. [Procédure d'attribution pour la réutilisation, le recyclage et la récupération](#)
11. [Contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur du bâtiment](#)
12. [Déposer l'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform sur INIES](#)
13. [Reconnaitances mutuelles effectives](#)
  1. [Déposer sa IBU EPD sur INIES](#)

# 1. Être en français

Une FDES doit être en français pour être déposée sur la base INIES. Une EPD d'un programme reconnu par ECO Platform doit donc être traduite en français pour être admissible dans INIES.

# 2. Périmètre « berceau à la tombe »

La plupart des EPD d'un programme reconnu par ECO Platform sont en périmètre « du berceau à la porte d'usine » alors qu'en France, il est obligatoire que les déclarations environnementales soient « du berceau à la tombe » (règle définie par le complément national NF EN 15804/CN). Il faut donc compléter le périmètre des EPD d'un programme reconnu par ECO Platform selon le contexte français pour qu'elles soient déposables dans INIES.

### 3. Règles spécifiques pour la déclaration des produits de construction

Les Règles de Catégories de Produits appelées « Product Category Rules » (PCR) en anglais, sont des règles spécifiques à une catégorie de produits qui découlent de la norme ISO 14025.

Elles permettent, en plus des instructions générales de chaque programme, de déterminer des règles de calculs ACV communes à tous les déclarants du programme telles que :

- L'unité fonctionnelle du produit
- Le périmètre à prendre en considération
- La méthode spécifique afin de réaliser l'ACV
- Les preuves nécessaires lors de la vérification
- ...

En France, la norme EN 15 804 + A1 et son complément national français NF EN 15804 /CN est le seul PCR existant. Il devra donc être appliqué pour les EPD qui souhaitent être conformes au Programme INIES.

## 4. Être en unité fonctionnelle

Sur la Base INIES, les produits sont référencés en fonction de l'unité fonctionnelle qui doit être conforme à [l'annexe 1 de l'arrêté du 23 décembre 2013](#) (article 6).

Dans le cas d'une EPD d'un programme reconnu par ECO Platform avec une unité déclarée ou fonctionnelle qui n'est pas conforme à l'unité fonctionnelle spécifiée dans l'arrêté plus haut, il est nécessaire de recalculer l'ensemble des indicateurs en précisant la règle utilisée.

Si l'EPD est en unité fonctionnelle, la partie A1-A3 est considérée vérifiée par le Programme INIES et les vérificateurs habilités INIES n'auront pas besoin de vérifier cette partie (à l'exception des indicateurs supplémentaires : pollution de l'air et pollution de l'eau).

## 5. Cadre de validité (déclaration collective)



Le cadre de validité (défini par l'[arrêté du 15 juillet 2019](#)) spécifie les règles et les exigences applicables aux déclarations environnementales (type III) collectives des produits de construction. Il définit :

- la méthodologie de réalisation des déclarations environnementales collectives
- les conditions relatives à la communication des impacts environnementaux des déclarations environnementales collectives en fonction de la dispersion des résultats

Les déclarations environnementales collectives sont établies pour un ensemble de produits de construction similaires, destinés à un même usage dans la construction et mis sur le marché par plusieurs entités différentes responsables de cette mise sur le marché.

L'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform souhaitant rentrer dans le programme doit également respecter ces exigences.

## 6. Indicateurs pour l'évaluation de l'impact

Selon l'article 3 de l'[arrêté du 23 décembre 2013](#), les indicateurs doivent être calculés et déclarés pour le total cycle de vie A1 - C4 (production, installation, utilisation et fin de vie) en plus des valeurs d'indicateur par module d'information. Seul les modules A1-A3 peuvent être agrégé

Selon l'article 7 de l'[arrêté du 23 décembre 2013](#), deux indicateurs d'impact environnemental supplémentaires doivent être déclarés (voir aussi NF EN 15804/CN, article 6.5) :

- Pollution de l'eau
- Pollution de l'air

Les facteurs de caractérisation de ces indicateurs sont définis dans l'annexe III de l'[arrêté du 23 décembre 2013](#) (voir également NF EN 15804/CN, annexe C).

Si le produit contient du stockage temporaire du carbone, cela doit être indiqué dans la FDES en KgC/UF.

L'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform souhaitant rentrer dans le programme doit également respecter ces exigences.

## 7. Documentation pour le calcul de la Durée de Vie de Référence (DVR)

Selon l'article 6 de l'[arrêté du 23 décembre 2013](#), la DVR sera déterminée et justifiée sur la base des paramètres définis dans son annexe II, tels qu'applicables :

Paramètre	
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc.	
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées.	
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant.	
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température.	
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques.	
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique.	
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables.	

La durée ne peut être supérieure à la durée de vie de l'ouvrage, par convention, celle-ci est prise égale à cent ans. L'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform souhaitant rentrer dans le programme doit également respecter ces exigences.



## 8. C1-C4 Module d'information pour la phase fin de vie

L'article 6.2.7 de la norme NF EN 15804/CN et son annexe informative H fournissent la définition des frontières du système par défaut entre le système produit et le module D dans la phase fin de vie. Toute autre méthodologie ou scénario considéré, devront être justifiés dans la déclaration ([extrait de la procédure d'admission des FDES dans INIES](#)).

L'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform souhaitant rentrer dans le programme doit également respecter ces exigences.



→ Pour le rapport d'accompagnement du projet, les exemples ne remplacent pas une justification solide du statut de fin de vie des déchets pour les flux de matériaux entrant ou sortant d'un système produit.

→ Un seul scénario de fin de vie doit être déclaré : ce scénario doit être représentatif de la fin de vie actuelle des produits en France.

## 9. Critères d'exclusion d'entrées et de sorties

L'article 6.3.5 de la norme NF EN 15804/CN précise les critères d'exclusion d'intrants et d'extrants à 1 % des entrées d'énergie primaire (renouvelable et non renouvelable) par phase du cycle de vie ainsi que la liste des procédés qui peuvent être exclus par défaut. L'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform souhaitant rentrer dans le programme doit également respecter ces exigences.

## 10. Procédure d'attribution pour la réutilisation, le recyclage et la récupération

Selon l'article 8 de [l'arrêté du 23 décembre 2013](#), les bénéfices et charges potentiels déclarés dans le module D devront être calculés selon les formules définies dans son annexe IV (voir aussi NF EN 15804/CN, article 6.2.7).

L'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform souhaitant rentrer dans le programme doit également respecter ces exigences.

# 11. Contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur du bâtiment

Selon l'article 10 de la norme NF EN 15804/CN, la FDES doit comporter une évaluation de la contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur du bâtiment.

Pour vous aider dans cette démarche, un [guide de rédaction des caractéristiques sanitaires et confort](#) est disponible sur le site INIES.

L'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform souhaitant rentrer dans le programme doit également comporter cette évaluation.

## 12. Déposer l'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform sur INIES



Une fois que l'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform respectent toutes les conditions, elle peut être déposée sur INIES. La démarche est identique à celle pour une FDES (cf. [Comment déposer une FDES dans INIES](#)). En la déposant, certains documents sont obligatoires :

- L'EPD initial en français ou anglais
- Les exigences supplémentaires conformément à la NF EN 15804/CN et aux exigences légales françaises sur les déclarations environnementales de produits, soit la FDES
- Les attestations de vérification des deux programmes délivrée par le(s) vérificateur(s).

N.B. : Si l'EPD d'un programme reconnu par ECO Platform est en UF (Unité Fonctionnelle) et pas en unité déclarée, la partie A1-A3 est considérée comme vérifiée et donc le vérificateur INIES est déchargé de la vérification de cette partie à l'exception des indicateurs manquants : pollution de l'eau, pollution de l'air.

## 13. Reconnaissances mutuelles effectives

Au 31 Octobre 2020, les reconnaissances mutuelles effectives sont :  
Uniquement le programme IBU (Allemagne)



## 13.1. Déposer sa IBU EPD sur INIES



Une fois que la IBU EPD respectent toutes les conditions, elle peut être déposée sur INIES. La démarche est identique à celle pour une FDES (cf. [Comment déposer une FDES dans INIES](#)). En la déposant, certains documents sont obligatoires :

- EPD initiale en français ou anglais
- La FDES reconnue qui respecte le document « [Exigences supplémentaires concernant l'annexe DEP IBU conformément à la NF EN 15804/CN et aux exigences légales françaises sur les déclarations environnementales de produits](#) »
- Attestation de vérification délivrée par le vérificateur du Programme INIES

N.B. : Si l'IBU EPD est en UF (Unité Fonctionnelle) et pas en unité déclarée, la partie A1-A3 est considérée comme vérifiée et donc le vérificateur INIES est déchargé de la vérification de cette partie à l'exception des indicateurs manquants : pollution de l'eau, pollution de l'air.